



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 1^{er} août 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA LOI CREATANT DES SANCTIONS PLUS SEVERES POUR LES CONDUCTEURS AUX CONTRAVENTIONS MULTIPLES DE CONDUITE AVEC FACULTES AFFAIBLIES

Les conducteurs aux multiples contraventions pour conduite avec facultés affaiblies dans un délai récemment étendu sont désormais passibles d'inculpation de crime

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui la législation créant la loi Vince, (Vince's Law), un amendement de la loi actuelle qui étend le délai dans lequel les contraventions multiples pour conduite avec facultés affaiblies peuvent être considérées comme invoquant automatiquement un crime.

« Les automobilistes qui de manière répétée conduisent en état d'ébriété sont un danger pour eux-mêmes et ceux qui sont sur la route, et ils n'ont pas leur place derrière le volant », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « La loi Vince permettra d'écarter les individus irresponsables du siège du conducteur et d'empêcher la survenance de futures tragédies. Je remercie les défenseurs de ce projet de loi pour leur aide en luttant contre la conduite en état d'ébriété et je suis fier de le ratifier aujourd'hui. »

Baptisée d'après Vincent Russo, décédé après avoir été heurté à la tête par un conducteur aux contraventions multiples pour conduite avec facultés affaiblies, la Loi Vince vise à écarter les récidivistes des routes. Dans l'affaire de M. Russo, le conducteur contrevenant avait eu cinq contraventions pour conduite avec facultés affaiblies auparavant et n'était pas encore incarcéré.

Cette loi permettra d'élever les niveaux de sanctions pour les contrevenants qui commettent trois délits ou plus liés à la conduite avec facultés affaiblies dans les 15 ans - avec une peine de prison à temps d'un maximum de 7 ans dans les prisons d'Etat et une amende jusqu'à 10 000 \$ - où les délits répétés auparavant n'ont pas pu faire l'objet de poursuites en tant que crime.

Le Sénateur John DeFrancisco a déclaré : « Vincent Russo a été tragiquement tué par un conducteur ivre, dont le taux d'alcoolémie dans le sang était quatre fois plus élevé que la limite légale, et qui attendait libre le prononcé d'une peine pour une cinquième violation pour conduite avec facultés affaiblies. Conduire de manière répétée en état d'ébriété est un risque très grave pour tous les citoyens sur nos autoroutes, et ce projet de loi permettra de résoudre cette question en augmentant les

French

sanctions pour les contrevenants qui récidivent. Je suis heureux que le Gouverneur soit d'accord et ait décidé de ratifier ce projet de loi. »

Le Député Samuel Roberts a déclaré : « Trop de vies innocentes de New Yorkais ont été emportées à cause de ceux qui choisissent de boire et conduire. Je suis heureux d'avoir soutenu la Loi Vince, qui permettra d'écarter des routes les conducteurs aux condamnations multiples pour conduite avec facultés affaiblies. En prenant ces mesures, nous contribuons à assurer une plus grande sécurité pour tous les New Yorkais sur les routes, et je remercie le Gouverneur Cuomo pour ratifier ce projet de loi qui assurera la sécurité des New Yorkais. »

Cette loi a été adoptée par les deux chambres de la Législature comme S7108 et A8021-A, respectivement.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

WE WORK FOR THE PEOPLE
PERFORMANCE * INTEGRITY * PRIDE